

Droit pénal et nouvelles technologies

« Droit pénal et nouvelles technologies » est un thème d'actualité, au vu de la jurisprudence relative aux nouvelles méthodes d'investigation policière et judiciaire. L'articulation entre nouvelles technologies et droit pénal est de grande importance, et devrait occuper une place croissante dans les temps à venir. D'ores et déjà, la justice dans certains pays autorise l'utilisation des plus récentes techniques de la neuroscience et le recours à de nouvelles techniques de surveillance des suspects au cours de l'enquête pénale ou dans le cadre d'une instruction pénale.

Cet ouvrage permet de croiser les regards sur les problématiques émergentes de la cybercriminalité jusqu'au vaste domaine de l'exécution des peines, en articulant ces différentes technologies avec le nécessaire respect des droits fondamentaux. Au fil de la lecture, nous découvrirons la profondeur des réflexions de Mohamed Chawsky et de Audrey Guinchard sur les nouvelles formes de criminalité qui envahissent la toile ; les idées novatrices de Federico Coppola en matière de neurosciences ; l'émergence de la neuroscience aux Etats-Unis grâce à l'étude de Georgia Martha Gkotsi et, enfin, l'application des nouvelles technologies à la procédure pénale et à l'exécution des peines, grâce aux travaux de Julie Desrosiers, Rodrigo De Souza Costa, Nicola Padfield, Philomène Nsar, Joan Rascagnères, Carlos A. Mahiques et Carlos Eduardo Japiassú.

Cet ouvrage rassemble les travaux du III^e congrès du Comité International des Pénalistes Francophones, organisé en Andorre en 2014.



ISBN : 978-2-343-06503-8
22,50 €



Andorre 2014

CIPF
Congrès

Droit pénal et nouvelles technologies



Comité International des Pénalistes Francophones

Congrès

Jean-Paul CÉRÉ,
Joan Miquel RASCAGNÈRES
et Etienne VERGÈS (dir.)

Droit pénal et nouvelles technologies

L'Harmattan